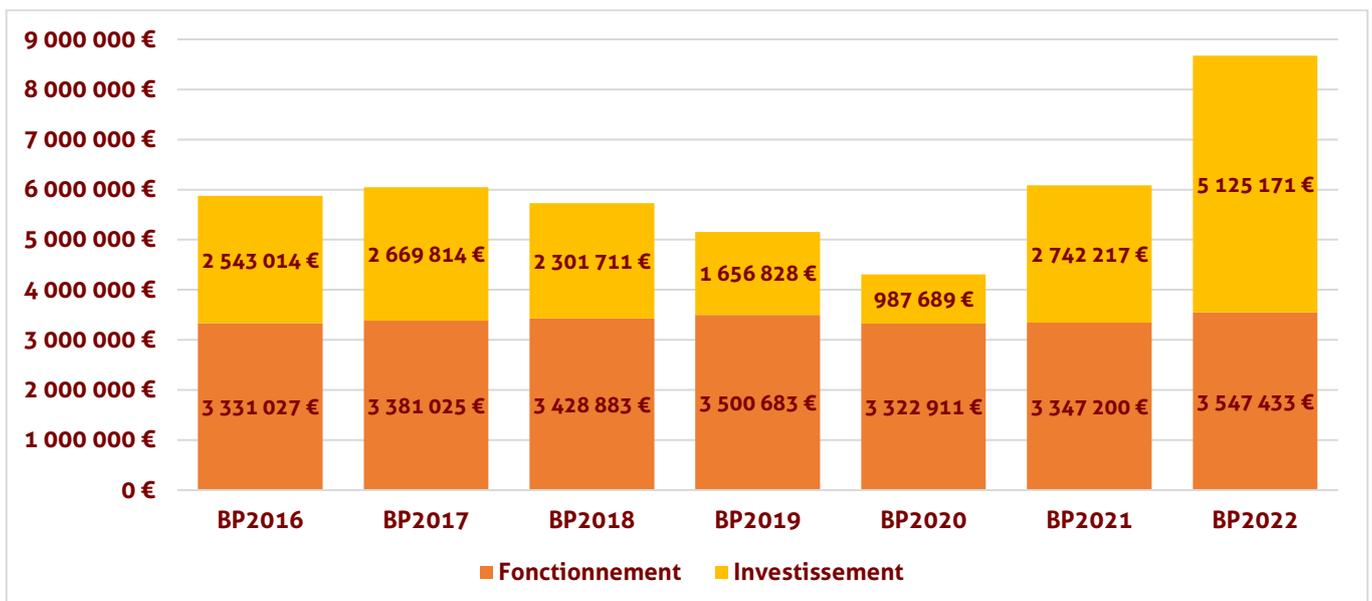




Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022



LE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 547 433€ avec un virement à la section d'investissement de 150 000€. Il augmente de 6% par rapport à 2021.

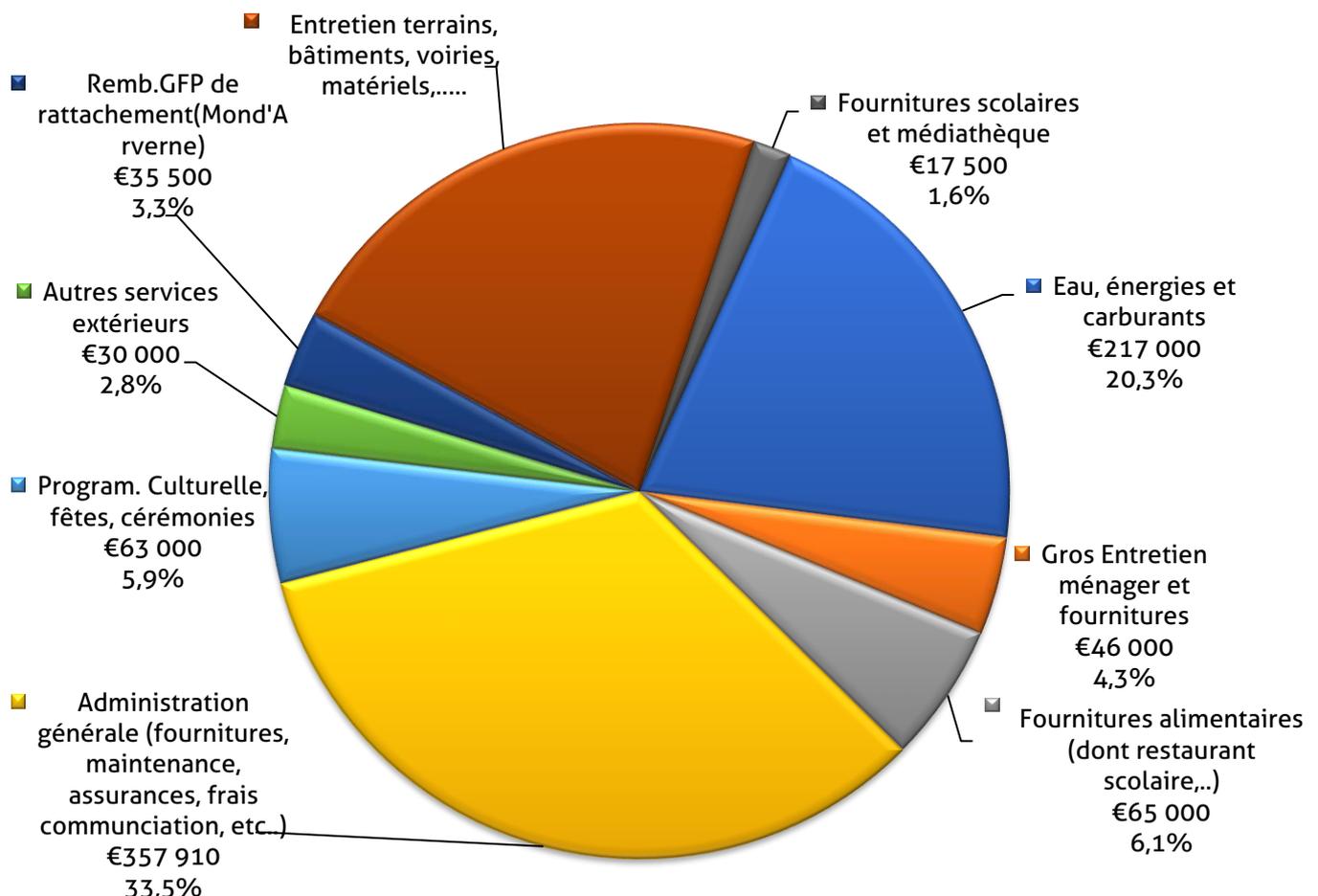
Comparé au BP d'avant la crise sanitaire, il augmente de 1,3%.

Malgré la prise en compte dans une certaine mesure de l'inflation sur l'énergie et l'alimentation, il reste de nombreuses inconnues comme les coûts liés à l'approvisionnement des matières premières et à l'évolution de la situation en Ukraine.

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes communales, eu égard à une inflation croissante, et une revalorisation par la loi de finances des bases locatives de 3,4% qui augmente de fait la pression fiscale.

LES CHARGES

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 1 066 910 €



Les charges à caractère général :

+7,7% par rapport au BP 2021, quelques éléments :

- L'augmentation de l'inflation a été prise en compte notamment sur l'énergie (carburants) et l'alimentation (restauration scolaire)
- Il est prévu un entretien plus important des bâtiments et réseaux de même pour les travaux en régie.
- L'augmentation prévue de l'adhésion à l'ADS (Autorisation droit du sol) est liée à un nombre croissant de permis de construire ou déclarations de travaux.
- La commune souhaite adhérer à la charte +NATURE auprès de la FREDON, (préservation de l'environnement et de la biodiversité, conseils, démarche, valorisation des actions, accompagnement par la FREDON et labélisation).
- Des formations non programmées les années passées, seront proposées aux agents en 2022.
- Des coûts de maintenance supplémentaires sont à prendre en compte avec l'externalisation de certaines applications.

Les charges de personnel :

1 751 350€ soit +5% par rapport au BP 2021.

Ces charges représentent près de 50% des charges de la collectivité. L'augmentation prend en compte, les mouvements de personnel, les évolutions de carrière ainsi que des contrats temporaires notamment pour le restaurant scolaire et ALSH. Le nombre d'heures avait diminué sur 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire, avec la baisse du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire et l'ALSH pendant celle-ci.

Il est tenu compte également des prévisions de recrutement dont un agent à temps partiel pour la gestion de la commande publique et des contrats temporaires pour les services.

Les charges financières :

+18,5%

Après 2 années consécutives sans emprunt, les projets d'investissement du mandat sur lesquels s'est engagé le conseil municipal ont démarré. Un premier emprunt a été réalisé en 2021 et le BP 2022 tient compte des frais financiers liés aux intérêts de ce nouvel emprunt.

Les charges de gestion courante :

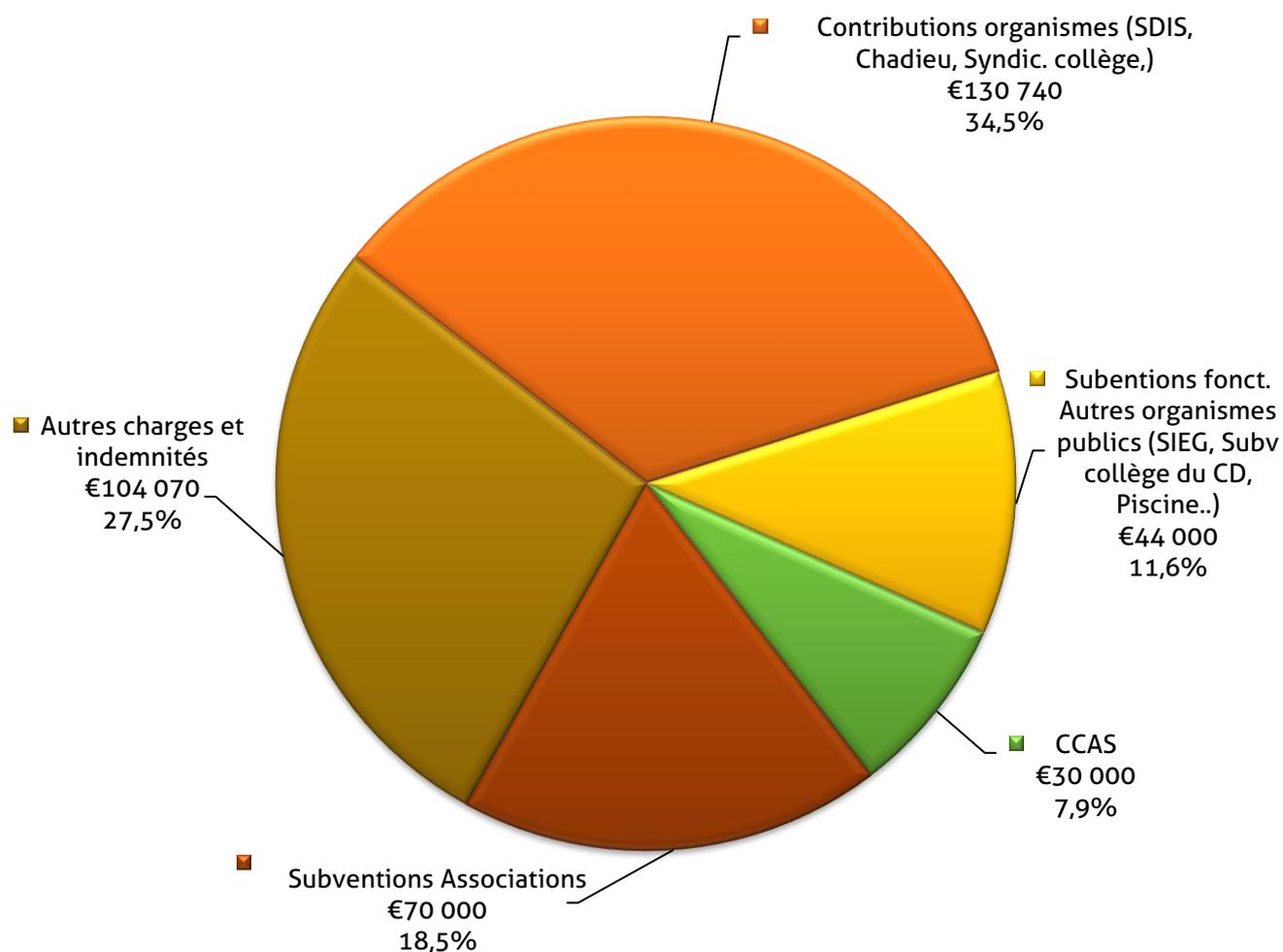
+0,3%, elles sont stables par rapport à 2021.

Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes comme le SDIS pour le secours incendie, les différents syndicats (Chadieu, collègue) et le SIEG pour l'éclairage public.

La commune prend en charge également les frais de piscine pour l'école élémentaire et elle verse une participation au CCAS pour l'action sociale (30 000€) pour équilibrer à minima son budget.

L'enveloppe des subventions aux associations a été votée à hauteur de 70 000€, (+3 000€), ce qui permet une augmentation de 3% du point de subvention.

CHARGES DE GESTION COURANTE : 378 810 €



LES RECETTES

Les impôts et taxes :

1 975 250€ soit 55,7% des recettes totales.

Les contributions directes augmentent de 6% par rapport au BP 2021 sous l'effet de la revalorisation des bases foncières fixée par l'Etat et du nombre de bases nouvelles sur la commune. Pas d'augmentation des taux de taxe foncière sur le bâti (40,92%) et de taxe foncière sur le non bâti (87,40%). La commune ne vote plus les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (14,71%), qui restent inchangés.

La recette de la taxe additionnelle des droits de mutation (81 500€) est en augmentation par rapport au BP2021 (+13%), puisque liée à l'augmentation des transactions immobilières sur la commune.

La surtaxe des eaux minérales (67 000€) est estimée en augmentation (+34%) puisque fin 2021 le produit était bien supérieur au BP 2021 avec la reprise de la production après travaux.

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) est stable (4 450€) et la compensation de la taxe professionnelle (180 000€) versée par la Communauté de communes est fixe.

Les dotations et subventions :

936 565€ soit 26,4% des recettes, elles augmentent globalement de 1,7% par rapport au BP.

Les dotations notifiées augmentent par rapport au BP2021 où elles n'étaient pas connues au moment du vote du budget 2021. Les dotations inscrites au BP 2022 augmentent de 21 456€ par rapport à celles perçues de 2021 sous l'effet de l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

Les produits de gestion courante :

304 000€, +13,9% par rapport au BP 2021.

Ce sont essentiellement les recettes générées par le restaurant scolaire et l'ALSH, avec un retour à la « normale » après la crise sanitaire, et les remboursements par les communes pour le service de balayage effectué par les agents communaux, service dont le volume d'heures est en augmentation.

Les autres produits de gestion, les travaux en régie et produits exceptionnels :

83 500€, -17,8% par rapport au BP2021.

Une baisse corrélée avec la baisse du revenu des immeubles. En effet la commune ne perçoit plus les loyers de 3 appartements devenus vacants, ainsi que celui de la trésorerie qui malheureusement a fermé (réforme de l'Etat).

L'INVESTISSEMENT

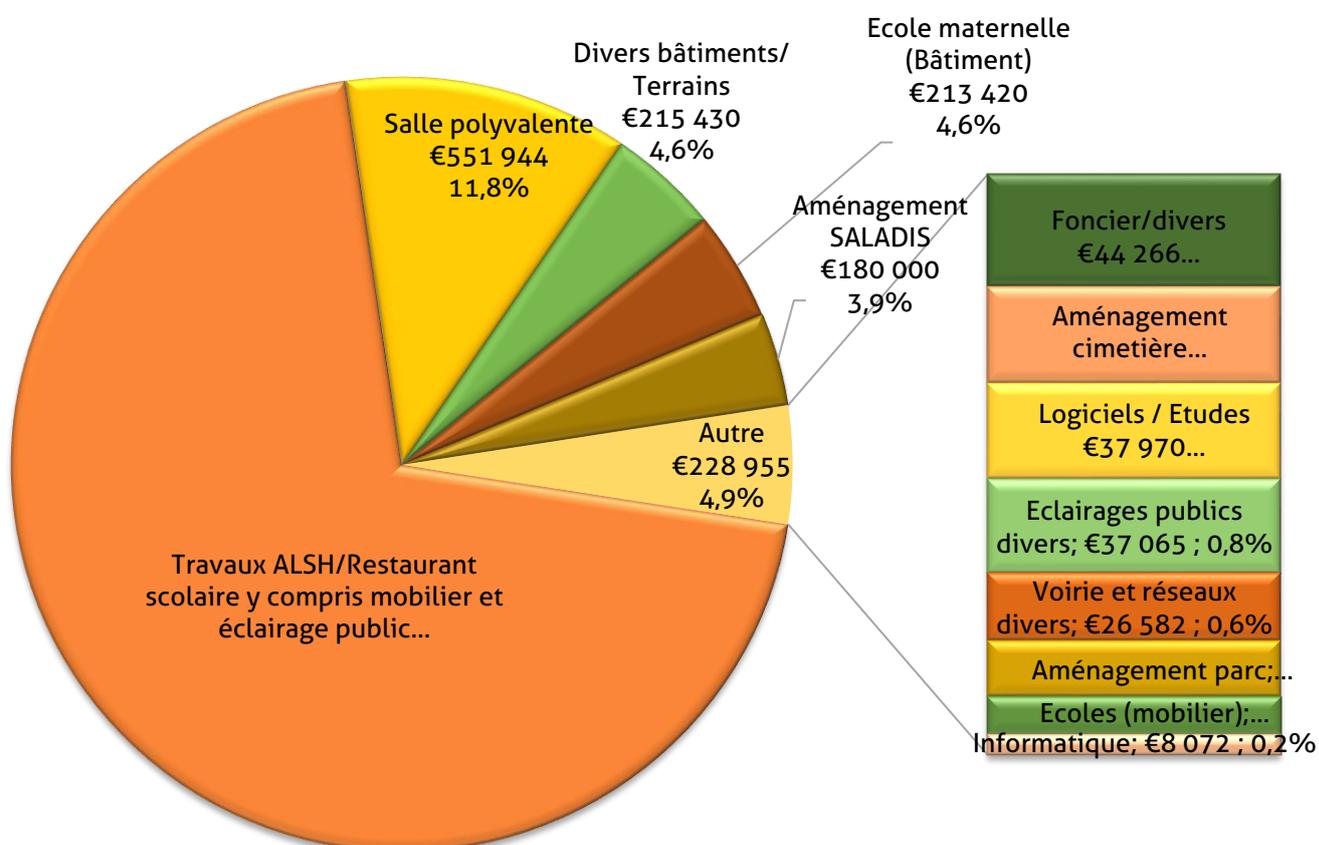
Le budget prévisionnel d'investissement s'équilibre à 5 125 171€ avec un emprunt estimé à 1 482 330€.

Dans ce budget sont pris en compte les restes à réaliser du budget 2021 pour 1 327 142€ en dépenses et 674 302€ en recettes (dont les soldes de dépenses et recettes pour la salle polyvalente, la maternelle, l'aménagement des jeux du parc). Le projet de construction du nouveau restaurant scolaire et de l'ALSH après la phase d'ingénierie, se poursuit avec la phase de construction du restaurant scolaire.

Le rebond de l'inflation qui semble s'installer et les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, ne sont pas favorables aux marchés. Les estimations d'investissement sont revues à la hausse après l'appel d'offre pour les travaux du restaurant scolaire.

Les incertitudes sur une partie des subventions pourraient remettre en question la dernière phase avec la construction du nouvel ALSH sous la forme prévue en 2023. Les prévisions seront à ajuster après la notification des subventions attendues.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : 4 669 032 €



Subventions et dotations équipement	2 455 333 €	%
DETR	905 127 €	36.9
DSIL	775 522 €	31.6
Bonus Relance (Région/Etat)	323 400 €	13.2
FIC	261 800 €	10.7
Europe (fonds Leader)	120 000 €	4.9
Adhume, département, région et FFF	69 483 €	2.8

FFF : Fédération française de football

FIC : Fond d'intervention communal (programmation sur 3 ans, subvention du conseil départemental)

DETR : Dotation équipement des territoires ruraux

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA (taux 16,404%)

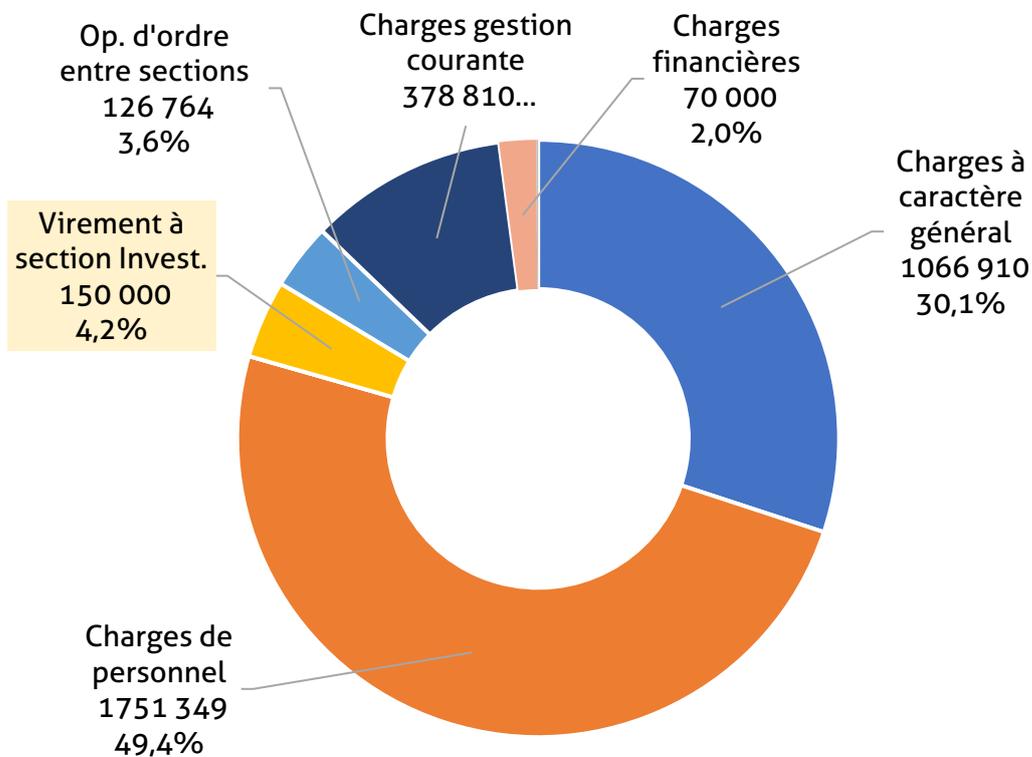
LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Fonds Européen)

TAM : Taxe d'aménagement communale (taxe d'urbanisme)

ADUHME : Agence locale des énergies et du climat

Vote du budget par chapitres

BP2022 - CHARGES



BP2022 - RECETTES

